

Dialogue entre le Gouvernement et l'Eglise catholique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Communication P](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 11 janvier 2012



Communiqué du Premier ministre :

Le Premier ministre **François FILLON** a présidé mardi 10 janvier 2012 la huitième séance de l'instance de dialogue entre le Gouvernement et l'Eglise catholique.

La réunion s'est déroulée en présence de **Claude GUEANT**, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, **Laurent WAUQUIEZ**, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Henri de RAINCOURT**, Ministre auprès du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération, et **Nora BERRA**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, chargée de la Santé.

Le Nonce apostolique en France, **Mgr Luigi VENTURA**, conduisait la délégation de l'Eglise catholique, composée de **Mgr André VINGT-TROIS**, Cardinal Archevêque de Paris et Président de la Conférence des évêques de France, **Mgr Hippolyte SIMON**, Archevêque de Clermont, Vice-président, **Mgr Laurent ULRICH**, archevêque de Lille, Vice-président, **Mgr Bertrand de la SOUJEOLE**, Secrétaire de l'instance de dialogue et **Mgr Antoine HEROUARD**, Secrétaire général de la Conférence des évêques de France.

Instaurée en février 2002, cette instance se réunit chaque année afin de régler les questions institutionnelles et administratives d'intérêt commun entre l'Etat et l'Eglise et d'échanger autour de thèmes d'actualité. Quatre sujets ont été plus particulièrement abordés cette année :

- les aumôneries hospitalières ;
- la laïcité en France ;
- la mise en oeuvre de l'accord de reconnaissance sur les diplômes conclu entre la France et le Saint-Siège ;
- la défense des minorités religieuses dans le monde, en particulier des Chrétiens d'Orient.

De son côté, le cardinal archevêque de Paris, Mgr André Vingt-Trois, a souligné que *"le souci légitime"* de faire respecter la laïcité par l'autorité publique ne devait pas se retourner *"contre ceux ayant une pratique normale de la religion"* :

C'est un point de vigilance: pour résoudre quelques cas particuliers, on peut mettre des conditions qui peuvent être utilisées de façon tellement pesantes que c'est l'ensemble des gens qui sont pénalisés.

A propos des chrétiens d'Orient,

on s'est beaucoup encouragés mutuellement en se disant qu'il y avait tout un travail à faire avec les pays en transition politique comme la Tunisie, l'Egypte, probablement demain la Syrie, afin que cela n'aboutisse pas à une *+irakisation+* de la société.

Concernant les aumôneries hospitalières,

on a surtout insisté sur l'importance de l'information des malades, leur accessibilité, l'identité des lieux de culte afin de pouvoir reconnaître à quelle religion on s'adresse.